



Regroupement familiale sur place

Par **gorillaz**, le **22/04/2008** à **15:30**

Bonjours, rn rn je suis étudiant j'ai fait une demande de regroupement familiale au prés de ANAEM , une visite de l'enquêteur le 15 février , selon lui l'appartement est au norme. rn rn- Ma femme ingénieur a une carte de séjours salarie « nationalité marocaine » rn- J'ai un récépissé de renouvellement de carte de séjour étudiant « carte résident algérien » mention étudiant .rn rn 1- Je souhaiterai avoir des renseignements sur le délai max selon la loi pour une réponse de l'Anaem ou la Préfecture pour un regroupement familial sur place?rn rn 2- si par malheur j'ai un réponse négatifs de renouvellement de « carte de séjour étudiant » , un refus avec une obligation de territoire, est ce que ça pourrais avoir un impact sur mon dossier de regroupement familiale ? rn rn Je vous remercie vivement pour votre réponse.